

Histoire des Arts

Option de spécialité > programmes 2013/2014, 2014/2015

1. LE PROGRAMME

1.1 - ART, VILLE, POLITIQUE ET SOCIÉTÉ

- Berlin : destructions, créations, représentations et vie artistique depuis 1945

1.2 - QUESTIONS ET ENJEUX ESTHÉTIQUES

- L'Ailleurs

1.3 - UN ARTISTE DANS SON TEMPS

- Michel-Ange

2. LE DOSSIER

_le **dossier** est à distinguer du **journal de bord** (ou suivi des sorties d'études = ensemble des notes prises en cours, compte-rendus des visites, commentaires de documents ...).

_une **réflexion personnelle**

_dans le cadre de l'enseignement : l'élève présente la participation à ce travail **en lien avec le programme collectif**

_une réflexion nourrie par des documents iconographiques, des citations de textes, d'éléments recueillis lors de voyages, de visites ...

_l'élève étudie **3 œuvres ou trois problématiques** dont chacune est en lien avec une thématique différente du programme

2.1 - LA COMPOSITION

_une couverture en carton qui renferme 3 chemises avec des feuilles volantes de même format paginées

_**30 pages maximum**, iconographie comprise qui devrait se limiter au tiers de l'ensemble

_en première page du dossier, pour chacun des thèmes : intitulé du programme, le sujet, la problématique, les œuvres de référence, une **table des matières**

_en début de dossier, une **introduction** définissant les enjeux en lien avec le programme

_en fin de dossier, une **bibliographie** classée par programme, la **liste référencée des documents** sonores ou audiovisuels sous format CD, cédérom, DVD ou clef-USB, une table des illustrations (nom, prénom de l'artiste, titre, support, technique, dimensions, lieu de conservation, ville)

2.2 - LA PRÉSENTATION

_des reproductions, des articles, des photographies, des croquis, des dessins, des cartes, des poèmes, des chansons, des scénarios de montage audiovisuels, des extraits audio... Pour un extrait d'une œuvre cinématographique, un découpage d'une séquence en photogrammes est obligatoire

_les documents sont légendés avec mention claire de la source

_une page doit comporter au maximum trois reproductions

_le dossier est soigné et la mise en page est à l'initiative du candidat

2.3 - LA TABLE DES MATIÈRES OU SOMMAIRE

_les titres et sous titres font apparaître une démonstration, des mots clefs, la maîtrise du vocabulaire spécifique, une chronologie ...

3. PARTIE ORALE DE L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE : CULTURE ARTISTIQUE

- _une demi-heure de préparation, une demi-heure d'entretien (10 minutes d'exposé, 20 minutes de questions).
- _le candidat tire au sort une des trois thématiques et le jury lui soumet le sujet
- _**première partie** : le candidat traite sous la forme d'un exposé structuré le sujet proposé par le jury
- _**deuxième partie** : l'entretien permet de préciser sa réflexion, de justifier ses sources, de mettre en valeur ses connaissances et son parcours

4. LA NOTATION ET LES COMPÉTENCES ATTENDUES

4.1 - LE DOSSIER

- _le dossier est noté sur 7 points
- _le dossier doit être conforme aux questions du programme
- _le propos du dossier est personnel, sensible (pas de copié/collé)
- _les sources sont identifiées (bibliographie, discographie, sitographie)
- _les documents iconographiques sont référencés
- _orthographe, mise en forme, style

4.2 - L'ÉPREUVE ORALE

- _l'épreuve orale est notée sur 13 points
- _le candidat maîtrise les questions du programme
- _le candidat s'adresse aux membres du jury de manière audible et dynamique et prend ses distances par rapport à ses notes
- _le candidat maîtrise le vocabulaire propre à chaque type d'expression
- _le candidat construit et argumente son exposé, saisit les enjeux du sujet (problématique, questionnement)
- _le candidat a des connaissances précises, sur les œuvres et les références
- _le candidat a une approche sensible et personnelle au-delà de la question et du sujet traité

Histoire des Arts

Option facultative > programmes 2013/2014, 2014/2015

1. LE PROGRAMME

CRÉATION ARTISTIQUE ET PRATIQUES CULTURELLES DE 1939 À NOS JOURS :

La ville satellite, des cités-jardins aux éco-quartiers

Poser la question de la relation entre centre et périphérie dans le phénomène urbain contemporain, en se référant aux conceptions matricielles d'Ebenezer Howard (1850-1928) et de Patrick Geddes (1854-1932), pousse à envisager la création architecturale et urbanistique sous le rapport de la relation du logement à l'habitant, à son bien-être et à ses pratiques, en particulier sportives et culturelles. Le modèle de la cité-jardin d'avant-guerre et sa réhabilitation à partir de la décennie 1980, la ville nouvelle des années d'après-guerre, enfin la naissance et le développement des éco-quartiers interrogent, par le rapport toujours remis en cause de la ville et de la nature, les notions de planification urbaine, de gestion des flux, d'équipements culturels -avec les idéaux ou idéologies qu'ils recouvrent- et de création architecturale. Dès 1851, Commerson écrivait, dans les *Pensées d'un emballleur* pour faire suite aux *Maximes* de Larochehoucault, le célèbre aphorisme : «si l'on construisait actuellement des villes, on les bâtirait à la campagne, l'air y serait plus sain». De 1939 à nos jours, l'évolution de nos villes, avec son cortège de décideurs, de théoriciens, d'urbanistes et d'architectes, a-t-elle jamais cessé de chercher désespérément son salut dans la réalisation de cette utopie humoristique ?

LE PATRIMOINE, DES SEPT MERVEILLES DU MONDE À LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL :

Le paysage depuis le milieu du XIX^e siècle

Sans omettre de se référer aux origines du genre et à sa catégorisation à l'âge classique, on étudiera le devenir tant du paysage comme genre artistique que l'art du paysage avec son influence sur l'architecture et l'urbanisme, en lien avec les transformations du paysage physique et l'évolution de sa perception. Il conviendra particulièrement de questionner l'influence des révolutions industrielles et des colonialismes sur l'évolution du genre, le rôle du paysage dans l'éclosion de l'abstraction, le statut de la photographie de paysage, le sentiment du paysage dans l'art contemporain et la déclinaison de la notion de paysage dans les différents arts, en particulier la musique, depuis le Romantisme jusqu'à nos jours.

2. LE DOSSIER

_le **dossier** est à distinguer du **livre de bord** (ou suivi des sorties d'études = ensemble des notes prises en cours, compte-rendus des visites, commentaires de documents ...).

_un **travail personnel** conduit dans le cadre de l'enseignement

_le dossier est une **analyse et présentation de 3 ou 4 œuvres** en lien avec les deux questions du programme

_pour la question sur la patrimoine (le paysage), le candidat se portera de préférence sur le patrimoine de proximité

2.1 - LA PRÉSENTATION

_une couverture en carton qui renferme 2 chemises avec des feuilles volantes de même format paginées

_ **20 pages maximum**, iconographie comprise, qui devrait se limiter au tiers de l'ensemble

_en première page du dossier, pour chacun des thèmes : intitulé du programme, le sujet, la problématique, les œuvres de référence, une **table des matières**

- _en début de dossier, une **introduction** définissant les enjeux en lien avec le programme
- _en fin de dossier, une **bibliographie** classée par programme, **la liste référencée des documents** sonores ou audiovisuels sous format CD, cédérom, DVD ou clef-USB, une table des illustrations (nom, prénom de l'artiste, titre, support, technique, dimensions, lieu de conservation, ville)
- _un **commentaire** du candidat sur le bénéfice tiré lors des visites, soirées, voyages et rencontres, journées d'étude ...

2.2 - LES DOCUMENTS

- _des reproductions, des articles, des photographies, des croquis, des dessins, des cartes, des poèmes, des chansons, des scénarios de montage audiovisuels, des extraits audio. Pour un extrait d'une œuvre cinématographique, un découpage d'une séquence en photogrammes est obligatoire
- _les documents sont légendés avec mention claire de la source
- _une page doit comporter au maximum trois reproductions
- _le dossier est soigné et la mise en page est à l'initiative du candidat

2.3 - LE PLAN

- _les titres et sous titres font apparaître une démonstration, des mots clefs, la maîtrise du vocabulaire spécifique, une chronologie ...

3. MODALITÉS DE L'ÉPREUVE ORALE

- _une demi-heure de préparation, une demi-heure d'entretien (10 minutes d'exposé, 20 minutes de questions).
- _le candidat tire au sort une des deux thématiques et le jury composé de deux professeurs lui soumet le sujet
- _ **première partie** : le candidat présente et commente une œuvre
- _ **deuxième partie** : l'entretien permet au candidat de préciser sa réflexion, de justifier ses sources, de mettre en valeur ses connaissances et son parcours

4. LA NOTATION ET LES COMPÉTENCES ATTENDUES

4.1 - LE DOSSIER

- _le dossier est noté sur 5 points
- _le dossier doit être conforme aux questions du programme
- _le propos du dossier est personnel, riche et sensible (pas de copié/collé)
- _le candidat fait des liens avec l'environnement patrimonial du candidat ou de l'établissement
- _les documents iconographiques sont référencés, les sources sont identifiées
- _orthographe, mise en forme, style

4.2 - L'ÉPREUVE ORALE

- _l'épreuve orale est notée sur 15 points
- _le candidat maîtrise les questions du programme
- _le candidat s'adresse aux membres du jury de manière audible et dynamique et prend ses distances par rapport à ses notes
- _le candidat maîtrise le vocabulaire propre à chaque type d'expression
- _le candidat comprend les questions et structure son exposé
- _le candidat a des connaissances précises, sur les œuvres et les références
- _le candidat a une approche sensible et personnelle au-delà de la question et du sujet traité